

d'autres témoins se sont fait l'écho de la même plainte. Ils soutiennent que l'application inadéquate des normes de réglementation (et des lois fiscales) à la frontière défavorise les produits canadiens par rapport aux produits importés.

40. Si la mise en application des règlements coûte cher et qu'il n'est pas possible de les faire respecter parfaitement, leur respect deviendra de plus en plus rare. Ceux qui les respectaient iront grossir les rangs de ceux qui ne les respectent pas ou vice-versa. Il est donc inutile d'avoir des règlements qui ne peuvent être mis en application. Pour réglementer, il faut disposer de moyens de contrainte.

41. Plusieurs témoins ont fait valoir que les délais liés à l'obtention et à l'approbation de permis peuvent avoir un impact négatif sur les rentrées et sorties de fonds, les investissements et la compétitivité des entreprises. (par ex. Inco limited, 22:73) Les raisons à l'origine des problèmes que pose la mise en application des règlements semblent être les suivantes :

- le caractère discrétionnaire du régime de réglementation existant, les normes de mise en application étant rarement précisées dans les lois (ou les guides);
- l'absence apparente d'uniformité dans la formation dispensée aux inspecteurs pour les aider à assurer l'application cohérente des mêmes normes et les sensibiliser aux activités du secteur qu'ils doivent inspecter et vérifier et sur lequel ils doivent se prononcer; et
- mauvaise utilisation des ressources limitées qui peuvent être consacrées à la mise en application des règlements.

42. Les problèmes liés à l'observation des règlements et l'élaboration d'une stratégie visant à les résoudre ont donné lieu, au milieu des années 80, à une initiative à l'échelle gouvernementale (initiative destinée à trouver une solution aux problèmes de conformité des règlements). Ce projet a abouti, entre autres résultats, à l'élaboration d'un guide intitulé "Démarche stratégique pour l'élaboration de politiques sur l'observation de la réglementation"¹¹. Ce guide a pour but d'aider les ministères à élaborer des stratégies et des politiques d'observation (p. 70). Il établit une série de principes de base à respecter et décrit les mesures qui doivent être prises pour mettre en place un mécanisme d'observation efficace. Une fois adopté par les ministères, ce mécanisme devrait permettre de régler bon nombre des problèmes portés à l'attention du Comité. Nous encourageons les ministères à se doter d'un tel mécanisme le plus tôt possible.

Le Comité propose les recommandations suivantes pour compléter cette stratégie :

7.6 Il faudrait, lorsque possible, réunir les intervenants à l'étape de la définition des problèmes liés à l'élaboration des règlements, pour fixer les objectifs, établir les priorités et s'entendre sur les ressources qui doivent être consacrées à la réalisation de ces objectifs. Il faudrait aussi, au cours de ces consultations, discuter des procédures de mise en application qui devraient être adoptées.

7.7 Les responsables des programmes et les conseillers juridiques chargés de donner des instructions aux rédacteurs des règlements devraient passer en revue les infractions, de même que les sanctions prévues par la loi, pour s'assurer qu'elles sont adéquates, en fonction : des dispositions de la Charte; des autres mécanismes d'observation existants; de l'éventail des peines qui existent; des renseignements obtenus dans le cadre de consultations publiques. Il faudrait, lorsque possible, avoir davantage recours aux sanctions civiles ou aux amendes d'une part ou aux sanctions civiles et à celles imposées par des tribunaux administratifs, d'autre part.

¹¹ Il en est question en B.5 du présent chapitre.